

« Trois ans que j'attends »

La CAF propose aux conjoints qui élèvent seuls leurs enfants et dont le 2e parent ne se soumet pas à une pension alimentaire pourtant validée par le juge, de se substituer au parent défaillant dans le paiement de la pension.

Je suis seule avec mes 4 enfants et cela va faire **trois ans** qu'un acte du Juge des Affaires Familiales a condamné mon conjoint à une pension symbolique mais qu'il ne me verse pas.

Voilà des mois que j'ai envoyé le formulaire à la CAF qui a réclamé des papiers supplémentaires, envoyés également par mes soins, et toujours rien... Pas de décision mais pas de prestation.

Le non-recours c'est aussi, trop souvent, le découragement face à des administrations suspicieuses et non diligentes.

Mme X